



LYCEE ALINE MAYRISCH
L U X E M B O U R G



Orientation sections

Cher/chère élève,

Te voilà arrivé(e) à un moment important de ton parcours scolaire où il faut faire le choix d'une section.

Prends le temps de la réflexion et de voir ensemble avec tes parents et tes enseignants quelle section convient le mieux à ton profil, à ta personnalité. Tes enseignants ainsi que le service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS) sont là pour te guider dans ton choix. Le lycée offre plein de moments et d'initiatives comme la matinée des professions, Fit for life, présentation des sections en grand groupe par des élèves, stage en entreprise, les vidéos sur notre site...etc.

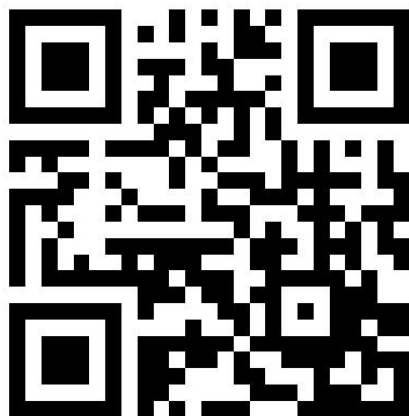
Dans ce dépliant tu trouveras les conditions d'accès aux sections.

Quelques conseils de ma part:

- Ton choix doit être personnel!
- Sois ambitieux!
- Demande conseils aux élèves des classes supérieures, ce sont nos meilleurs ambassadeurs!

Carole Chaine

Directrice



Lien vers les vidéos de
présentation des sections

www.laml.lu/fr/4e/

LA DIVISION SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

SECTIONS:

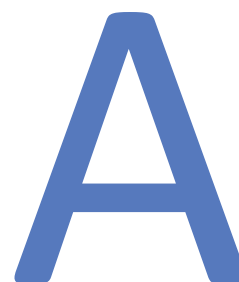
A: Langues

Spécificités:

- Langues et sciences humaines
- 4^e langue
- pas de mathématiques en classe de 2^{ème} et 1^{ère} (possible comme option)

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e
- Moyenne des notes annuelles en langues supérieure ou égale à 38.



B: Mathématiques- informatique

Spécificités:

- Mathématiques, physique, chimie
- Informatique
- Classe de 1^{ère}: 2 langues au choix
- Pas de biologie en 2^{ème} et 1^{ère}

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e
- Note annuelle en mathématiques supérieure ou égale à 38.



C: Sciences naturelles – mathématiques

Spécificités:

- Biologie, mathématiques, physique, chimie
- Classe de 1^{ère}: 2 langues au choix

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e



D: Sciences économiques – mathématiques

Spécificités:

- Sciences économiques (éco. politique, éco. générale, éco. de gestion)
- Mathématiques: (5 h/sem)
- 3 langues

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e



E: Arts plastiques

Spécificités:

- Education artistique: (7h/sem en 2^{ème}, 13h/sem en 1^{ère})
- Classe de 1^{ère}: 2 langues au choix
- (mathématiques de base et renforcé)

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e
- Note annuelle en éducation artistique supérieure ou égale à 38 ou admission sur dossier artistique si pas de note supérieure ou égale à 38.



F: Musique

Spécificités:

- Branches musicales
- Fréquentation concomitante d'un conservatoire
- Education musicale: (7h/sem en 2^{ème}, 13h/sem en 1^{ère})
- Classe de 1^{ère}: 2 langues au choix

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e
- Une première mention en solfège et une deuxième mention pour la pratique d'un instrument de musique, décernées par un conservatoire.



G: Sciences humaines et sociales

Spécificités:

- Sciences économiques (6h/sem)
- Géographie (2h/sem)
- Mathématiques (3h/sem)
- Sciences sociales (4h/sem)
- Classe de 1^{ère}: 3 langues

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e



I: Informatique et communication

Spécificités:

- Nouvelles technologies
- Programmation
- Anglais
- Mathématiques

Condition d'accès:

- Réussite d'une classe de 4^e
- Lettre de motivation
- Veuillez prendre contact avec le Lycée des Arts et Métiers.



II. MODALITÉS DE CHANGEMENT DE SECTION

Si un changement de section est envisagé, le SePAS recommande à l'élève de les contacter. Au cas où le changement de section est souhaité, les parents devront adresser une demande écrite à Madame Carole CHAINE, la Directrice.

- Changement de section en classe de 3^e

Un changement est possible à la fin du 1^{er} trimestre ou à la fin de l'année scolaire.

Si le changement a lieu à la fin du 1^{er} trimestre, les notes des branches communes aux deux sections obtenues au cours des trois trimestres seront mises en compte pour la promotion. La promotion concernant les branches spécifiques de la nouvelle section se basera uniquement sur les notes du 2^e trimestre et du 3^e trimestre.

Si le changement a lieu à la fin de l'année scolaire, l'élève peut passer en 2^e de la nouvelle section choisie à condition d'avoir réussi la 3^e. Le conseil de classe de 3^e regarde si l'élève a rempli les critères d'admission vers la section visée et décide si l'élève doit passer des épreuves d'admission.

- Changement de section en classe de 2^e

En principe, aucun changement de section n'est possible au cours de l'année scolaire.

III. LES BRANCHES FONDAMENTALES

Chaque section comprend des matières prépondérantes. Ces branches essentielles sont appelées branches fondamentales et ne peuvent pas être compensées.

Section	Classe		
	3 ^e	2 ^e	1 ^{ère}
A	Français	Anglais Allemand	Français Allemand
B	Mathématiques	Mathématiques 2 & informatique Physique	Mathématiques 2 & informatique Physique
C	Biologie	Biologie Chimie	Biologie Chimie
D	Sciences économiques et sociales	Économie de gestion et application informa- tique Économie politique	Économie politique Économie de gestion
E	Éducation artistique	Éducation artistique 1 Education artistique 2	Éducation artistique 1 Education artistique 2
F	Éducation musicale	Éducation musicale 1 Education musicale 2	Éducation musicale 1 Education musicale 2
G	Sciences économiques et sociales	Économie de gestion et application informa- tique Histoire & Instruction civique	Sciences sociales Histoire & Géographie
I	Science de la program- mation Maîtrise d'ouvrage	Science de la program- mation Maîtrise d'ouvrage	Science de la program- mation Maîtrise d'ouvrage

IV. LIENS IMPORTANTS

GRILLE DES HORAIRES ET TABLEAU DES COEFFICIENTS POUR LES CLASSES DE 3^E, 2^E ET 1^{ÈRE}

<http://edulink.lu/cm06>



CRITÈRES DE PROMOTION

<http://edulink.lu/hbqk>



V. L'ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

L'ORIENTATION VERS L'ESG APRÈS LA CLASSE DE 4^E

L'élève qui, après la classe de 4^e, désire s'orienter vers l'ESG est admissible sur dossier à un des régimes de l'enseignement secondaire général. À cette fin il est obligé d'introduire une demande d'admission écrite auprès du directeur de l'établissement scolaire en question qui, au vu du bilan scolaire et de la voie d'études envisagée, décidera des modalités de l'admission.



LYCEE ALINE MAYRISCH
L U X E M B O U R G

38, BOULEVARD
PIERRE DUPONG
L-1430 LUXEMBOURG

sepas@laml.lu

